



Le Longchampain 2018

EDITO du maire...

Unis pour l'avenir des Ruralités

Nous poursuivons la réalisation de notre programme d'actions et nous constatons une nouvelle fois le chemin parcouru depuis 2014. Tous les engagements pris devant vous sont tenus.

Pour 2018, nous poursuivons le cap fixé, **sans aucune augmentation des taux d'imposition**, comme nous nous y étions engagés. Entretien de nos bâtiments, avec un focus particulier sur notre salle des fêtes, rénovation et restauration de l'Eglise, travaux de voirie, fleurissement et entretien non chimique de l'espace public, éducation, développement économique, culture, sport santé, vie quotidienne..., les projets sont nombreux. À chaque fois, nous souhaitons plus de transparence, plus de proximité, plus de citoyenneté et de dialogue.

La liberté, l'ambition, l'audace, l'énergie et l'envie.

Cette année, je la souhaite solidaire, bienveillante et attentive envers les plus isolés, que nous pouvons accompagner au quotidien.

Cette année, je la souhaite également ouverte sur notre Histoire, notre patrimoine et nos valeurs communes. Il nous faut de la mémoire et du courage pour collectivement envisager l'avenir de manière plus sereine. Du rêve et de l'espoir, aussi, sans doute.

Ici, à Longchamps, nous avons la liberté. Nous avons l'ambition et l'audace. Nous avons l'énergie et l'envie.

À toutes et tous, je vous souhaite un agréable été.

Nicolas LAINE

Maire,

Vice-Président du Vexin Normand

Les Actus...Rétrospectives 2017 & 2018



Inauguration des décors de Noël



Cérémonie des vœux



Vin chaud offert par les Papilles



Fête des voisins & son concert



Semaines artistiques : théâtre



Fête de la Moisson – 1^{er} dimanche de septembre



Cérémonie du 11 novembre



Arbre de Noël



Colis des aînés



Cérémonie du 8 mai



Conférence gesticulée



Assemblée Générale de l'EVS-CSC

Cadre de vie ...

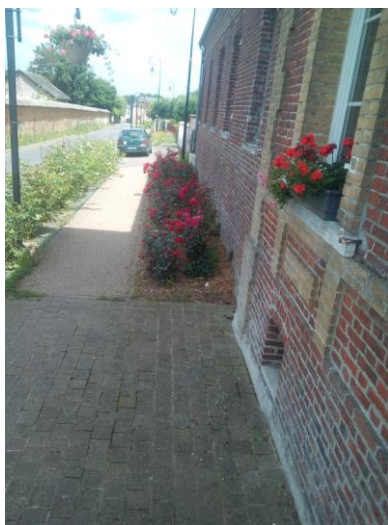
Le point sur les travaux et les aménagements

Rue du génétray

Les travaux entrepris rue du génétray à la Belle Lande sont terminés. Réaménagement de la route, réfection des enrobés et de la voirie... offrent un nouveau visage à cette voie. Un abri de bus a été installé pour compléter l'offre sur la commune.

Aménagement paysager

L'agent communal a œuvré afin d'embellir notre village, en installant du paillage tout le long de la façade de la mairie. Des plantations supplémentaires de fleurs ont été réalisées aussi le long de cette façade.



« Le paillage » : une alternative écologique

Gestion différenciée

Non, la mairie n'a pas oublié de tondre les espaces verts ou de ne pas désherber. Il s'agit au contraire d'une démarche environnementale visant à préserver la biodiversité, à permettre le retour de la faune et la flore régionale. Ces espaces préservés deviendront des refuges pour les insectes. **Nous avons aussi été labellisé suite au « zéro phyto » par la FREDON. Nous n'utilisons plus de produits chimiques afin de préserver notre environnement et ne plus polluer les eaux de ruissellements.**

Réfection de la route de la chapelle

Cette route a été entièrement reprise. Cette réalisation permet de faciliter l'accès et améliore nettement le cadre de vie des riverains.

Préau de l'école

Les travaux réalisés ont enfin permis de faire disparaître la malfaçon existante depuis de nombreuses années. L'aménagement de gouttières et une meilleure répartition des quantités d'eau permettent à ce jour l'évacuation efficace des eaux et de permettre aux enfants de jouer normalement dans la cour de récréation.

Les travaux d'entretien

Concernant l'entretien courant des bâtiments, nous avons effectué un début de rejointement sur la façade de la mairie, installé les pompes de relevage dans la cour de l'école, remplacé les coffrets d'écoulement des eaux, consolidé les sols de la mairie, aménagé et identifié les places PMR en mairie et au cimetière.

Les travaux de voirie

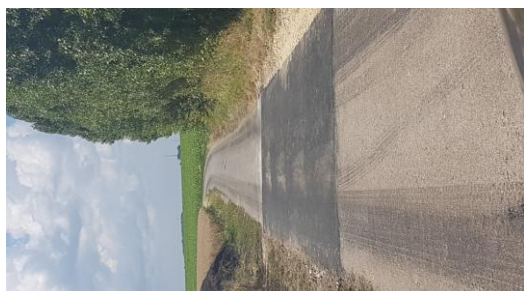
Les derniers travaux de voirie ont été réalisés par la Communauté de communes du Vexin Normand. Vous trouverez ainsi les travaux effectués dans le lotissement de bourgerue, sur les routes du bel air, au bifauvel, à entre deux bosc, ou encore dans le bourg



Lotissement Four à chaux Bourgerue



Bifauvel



Les routes du Bel Air



Route de la mairie

Avec les services de la Communauté de communes du Vexin Normand, la commune de Longchamps se dote chaque année d'un plan d'actions de voirie très important. Elaboré par la municipalité, ce plan prévoit de multiples aménagements en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

DOSSIER : **Développement durable & Biodiversité.**

Un village toujours plus vert.

La volonté de préserver et d'augmenter le nombre d'espaces naturels à Longchamps s'inscrit dans une démarche de développement durable de notre Village. De même que le choix de privilégier les plantes adaptées au climat. *Une identité revendiquée.*

Avec la loi du 6 février 2014 interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020, la marche vers le « zéro phyto », enclenchée notamment par le Grenelle de l'Environnement, dispose désormais d'un calendrier et d'un cadre législatif. Au-delà des seuls parcs et jardins, c'est un pan entier de l'aménagement urbain qui est concerné par ce virage (voirie, bâtiments, espace public...). Avec bien sûr, à la clé, un impact non négligeable sur l'eau et les milieux naturels.

C'est pour s'adapter au mieux à ces conditions climatiques et aux exigences du « zéro phyto » que Longchamps mène une gestion écologique de ses quelque 15,43 kms carrés d'espaces verts et naturels. Une protection des ressources naturelles sur le long terme destinée à rendre les espaces plus durables et à soutenir la biodiversité locale. Une action par laquelle la commune s'engage à économiser l'eau, à proscrire les produits chimiques et phytosanitaires (désherbants, pesticides), utiliser une palette végétale d'espèces arborées, arbustives ou vivaces adaptées au climat, mais aussi à favoriser les actions collectives et individuelles en faveur de la végétalisation de notre village.

UNE BIODIVERSITÉ LOCALE RICHE

Pour soutenir la biodiversité (plantes, animaux), afin qu'elle retrouve sa place en milieu rural, Longchamps privilégie les espèces végétales fruitières ou mellifères locales.

Elle encourage également la pousse de la flore spontanée en pied d'arbres et crée des refuges pour la flore et la faune dans ses espaces publics : des zones non tondues, ni fauchées, des cavités d'arbres protégées, des troncs laissés sur site, des hôtels à insectes et des nichoirs.

DES PLANTES ADAPTÉES AU CLIMAT

La création d'espace secs et de massifs de vivaces « normandes » avec des plantes adaptées au climat et aux conditions locales, ainsi que l'utilisation systématique de paillage, permettent de diminuer la consommation en eau. Ils ont remplacé les massifs composés de plantes annuelles et bisannuelles.

L'ARBRE DANS LE VILLAGE

En plus d'être déterminants dans les paysages urbains, les arbres ont des effets bénéfiques : ils absorbent le carbone et contribuent à lutter contre la pollution, ils améliorent très fortement la perméabilité des sols et réduisent les risques d'inondation. Et sur le plan thermique, par l'évapotranspiration et l'ombre qu'ils produisent, ils contribuent grandement à réduire les îlots de chaleur en été.

LE PERMIS DE VÉGÉTALISER

Les Longichampains pourront bientôt végétaliser et embellir facilement eux-mêmes l'espace public, avec un « *permis de végétaliser* » octroyé par la commune. D'ici la fin de l'année, les riverains pourront installer devant chez eux des plantes normandes : place à la verdure avec l'amélanchier, la spirée, ou encore le chèvrefeuille !

FOCUS : LA BIODIVERSITE

Pourquoi l'herbe pousse-t-elle si vite ?

Vous avez remarqué la présence d'herbes sur les trottoirs, les allées du cimetière ou devant notre Monument aux morts, qui donnent une impression d'espaces négligés. Eh bien, il ne s'agit en aucun cas d'un manquement dans l'entretien et le nettoyage des voies publiques de la part de la commune. C'est juste que depuis **le 1^{er} janvier 2017**, et suite à la **loi relative à la transition énergétique vers la croissance verte**, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires pour entretenir les espaces publics. Dès lors, le désherbage des espaces publics minéralisés se fait par des moyens mécaniques ou manuels (rotofils, binettes). Les temps d'intervention sur un même espace sont multipliés par huit et les repousses sont donc bien plus rapides.

La flore dans l'espace rural est un phénomène tout à fait naturel et sain. À noter que le 1^{er} janvier 2019, l'interdiction des produits phytosanitaires sera étendue aux particuliers.

Ensemble, réduisons les pesticides : charte d'entretien des espaces publics

La prévention des pollutions est un enjeu majeur en matière de santé publique et de protection de l'environnement. La réduction des sources de contamination des eaux est donc une priorité.

La charte d'entretien des espaces publics a été créée à l'initiative de la FREDON pour accompagner et valoriser les communes qui s'engagent dans une démarche de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires. A ce jour, Longchamps a été labellisé de niveau 3. Le plus haut niveau existant.

Agenda 21 local

Notre agenda 21 local sera mis en œuvre dès 2019. Son approbation s'effectuera courant septembre-octobre 2018.

L'Actu... à vivre : « Longchamps bouge ! »

Le Sport santé ... Une fête du mouvement pour petits et grands.

Du 20 juillet au 10 août, tous les vendredis soirs, « *Longchamps bouge* » propose des séances gratuites d'initiation sportive, ouvertes au plus grand nombre. Ces séances sont destinées à encourager l'activité physique et s'adressent à chacun et chacune, peu importe l'âge des participants ou qu'ils soient sportifs ou non.

Ce qui importe c'est de « bouger » avec plaisir sans pression de la performance sportive. Ce sont belle et bien les minutes d'activité physique qui seront prises en compte ... Soyez de la partie !

Calendrier & Infos pratiques : sur le terrain multisports. De 19h30 à 20h30.

Vendredi 20 juillet : Circuit training, cardio', renfo'

Vendredi 27 juillet : Circuit training, cardio', renfo'

Vendredi 3 juillet : Circuit training, cardio', renfo' et jeux sportifs

Vendredi 10 août : Circuit training, cardio', renfo' et jeux sportifs

Inscription : coupon réponse à retourner à la mairie. C'est gratuit !

Ce projet est labellisé dans le cadre du Plan Bien Etre Sport Santé de la Région Normandie.

APRES L'ETE, vos RDV de la rentrée

Septembre :

- Dimanche 2 septembre : 13^{ème} édition de la Fête de la Moisson
- Samedi 15 septembre : Cinéma
- Samedi 29 septembre : Repas du carrefour

Octobre :

- Samedi 13 octobre : Cinéma
- Du 29 octobre au 2 novembre : stage de danse irlandaise

Novembre :

- Samedi 3 novembre : Loto du carrefour
- Mercredi 21 novembre : Repas du carrefour
- Samedi 24 novembre : Cinéma

Décembre :

- Samedi 1 décembre : Repas du comité des fêtes
- Samedi 5 décembre : Colis des aînés & L'Arbre de Noël de la commune
- Dimanche 9 décembre : Cinéma
- Samedi 15 décembre : Loto du Comité des fêtes
- Dimanche 30 décembre : Réveillon de Soley Sucré

ACTION PUBLIQUE : Rétrospectives 2017 et projets à suivre en 2018

« Avec le lancement de nouveaux équipements (Lieu Accueil Enfant Parent à Etrépagny, les Accueils de Loisirs des mercredis en journée complète, dont celui de Morgny-Longchamps, le Pôle culturel (Cinéma-Médiathèque) sur Gisors et les travaux de voirie ou de rénovation d'ampleur (Chemins ruraux, Eglise, Mairie...), la commune et la Communauté de communes sont toujours présentes pour construire un territoire équilibré, innovant et tourné vers l'avenir. », **Nicolas LAINE, Maire de Longchamps et Vice président de la Communauté de communes.**

La commune a obtenu son 1^{er} @.

Dans notre optique d'améliorer les services aux habitants à l'aide du numérique, les efforts de la commune ont été récompensés, puisque nous avons obtenu notre 1^{er} @. En effet, notre blog communal, notre communication sur les réseaux sociaux, la dématérialisation de notre travail administratif, la pratique numérique renforcée des élus participent à cette transition numérique au même titre que le développement de la 4G qui a eu lieu et est effective. Après ce fort encouragement, nous allons continuer dans cette voie.



C'est une véritable déclaration d'amour pour notre Cinéma.

455 entrées. C'est le total d'entrées enregistré par notre partenaire « Ciné Rural 60 » sur la projection des films effectuée depuis son ouverture. **160** personnes est le nombre de personnes ayant acheté sa place pour notre première fête du cinéma. La food truck présente a connu un succès, salué par les clients présents.

La venue de la sous-préfète

En début d'année, nous avons eu l'honneur d'accueillir Madame la sous-préfète. Le but de sa visite fut d'une part, de rencontrer les élus de la commune, d'échanger sur la situation des petites communes, sur la ruralité dont on parle tant en ce moment, et les aides possibles et notables à apporter aux élus. D'autre part, une visite de la commune était effectuée pour présenter les atouts et aussi les projets déposés auprès des services de l'Etat. Ce moment fut convivial et les promesses annoncées ce jour-là ont été tenues depuis.



Visite de la sous-préfète découvrant l'Eglise

La p'tite pagaille celt

Devant 100 personnes, les artistes « **An Las** » ont pu raconter des récits provenant d'Irlande, illustrant les légendes de la culture celt en général, accompagnés de morceaux musicaux de toute beauté. Autour d'un repas, les convives ont pu apprécier un moment celtique pur.

Les élèves ont fait l'école buissonnière & inauguré le chemin de rando'.

L'année dernière, les écoliers avaient commencer à se promener dans le village avec la complicité du club de marche d'Etrépagny ..Cette année, ils ont pu tout au long de l'année travailler sur la découverte de leur patrimoine naturel, lire une boussole et une carte. Ils ont pu réaliser un parcours de randonnée scolaire d'une distance de 5,5kms. Ce dernier a été inauguré.



Merci aux bénévoles de la Fédération française de randonnée, de la Ligue, du Comité, du club d'Etrépagny, aux élèves et aux enseignants.

24 000€.

C'est le montant de l'investissement du SIVOS Morgny-Longchamps pour l'équipement numérique des écoles. Ce matériel permet à nos écoliers de pouvoir s'initier dans de bonnes conditions aux pratiques numériques indispensables à leur épanouissement et à leur inclusion dans la société.

Ce matériel sera sous conventionnement prêté aux adhérents inscrits à l'atelier informatique du centre socioculturel de Longchamps.

Pierres en Lumières

Cette année, au regard du projet de rénovation-restauration de notre Eglise Saint Martin, nous avons participé à l'Événement proposé par le Département, intitulé « Pierres en Lumières ». Longchamps faisait alors partie d'un circuit de découverte du patrimoine avec les communes voisines de Doudeauville, Dangu, Mainneville et Gisors. Les visiteurs ont pu assister à un concert de « xx ». D'autres visiteurs venant des autres sites ont pu être renseignés sur l'Histoire de notre Eglise, par les élus communaux présents. A reconduire...



Notre Eglise avec ses habits de lumière

L'heure de poésie

Les adhérents de l'atelier « écriture » du centre socioculturel ont pu devant une trentaine de personnes intéressées lire leur propre texte ainsi que ceux d'auteurs connus. Cette heure de poésie a eu le privilège d'accueillir la comédienne Catherine Lacens.



Les adhérents et Madame EHRET, organisatrice avec Catherine Lacens

ACTION PUBLIQUE : A SUIVRE EN 2018

PETITE ENFANCE : compétence gérée par la Communauté de communes.
« Ouverture du nouveau Lieu Accueil Enfant Parents - LAEP ».

Depuis fin mai, un LAEP a ouvert ses portes dans les locaux de la LudoMédiathèque sur Etrépany. Ces structures sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. La fréquentation d'un lieu d'accueil enfants-parents est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité. Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles. Allez-y !

EDUCATION : compétence gérée par la Communauté de communes.
« Assurer un accueil de qualité pour l'enfance-jeunesse ».

L'expérimentation de la semaine de 4 jours avait été mise en œuvre dès notre élection. Puis, après concertation, la décision a été prise de revenir à la semaine de 4 jours. Depuis, notre Projet Educatif De Territoire (PEDT) a été soutenu par le Gouvernement pour développer l'accueil des mercredis en journée complète. Nous avons été labellisés dans le cadre du « Plan Mercredi », ce qui illustre et met en avant la qualité des activités proposées. Ces ALSH sont ouverts aux enfants de 3 à 11 ans et pour notre secteur l'accueil est effectué à Morgny mais l'inscription se fait à la communauté de communes. Alors, n'hésitez plus, allez inscrire vos enfants !

« Nombre d'élèves »

Pour la nouvelle rentrée 2018-2019, 139 élèves seront accueillis dans les écoles de Morgny (49) et de Longchamps (90).

Des équipements scolaires adaptés et sécurisés

Suite à la visite annuelle de sécurité, ce ne sont pas moins de 5 000€ investis chaque année à la continuité de la mise aux normes de nos équipements.

Bourgerie : fin septembre – début octobre

Concernant notre chantier pour résoudre les problèmes d'inondations, il sera exécuté dès le mois d'octobre de cette année. L'entreprise retenue est celle œuvrant actuellement pour notre voirie communale. Nous attendons l'acte de propriété pour démarrer.

Les travaux d'entretien

Les travaux d'électricité sur la salle des fêtes et la mairie se dérouleront à partir de la rentrée de septembre.

Conseil Municipal Enfants - Jeunesse :

Notre nouveau CME s'est réuni le 2 juillet dernier. Ils « planchent » en ce moment sur l'aménagement de leur cour de récréation pour permettre aux enfants de mieux bouger dans leur enceinte. Travaux à suivre....

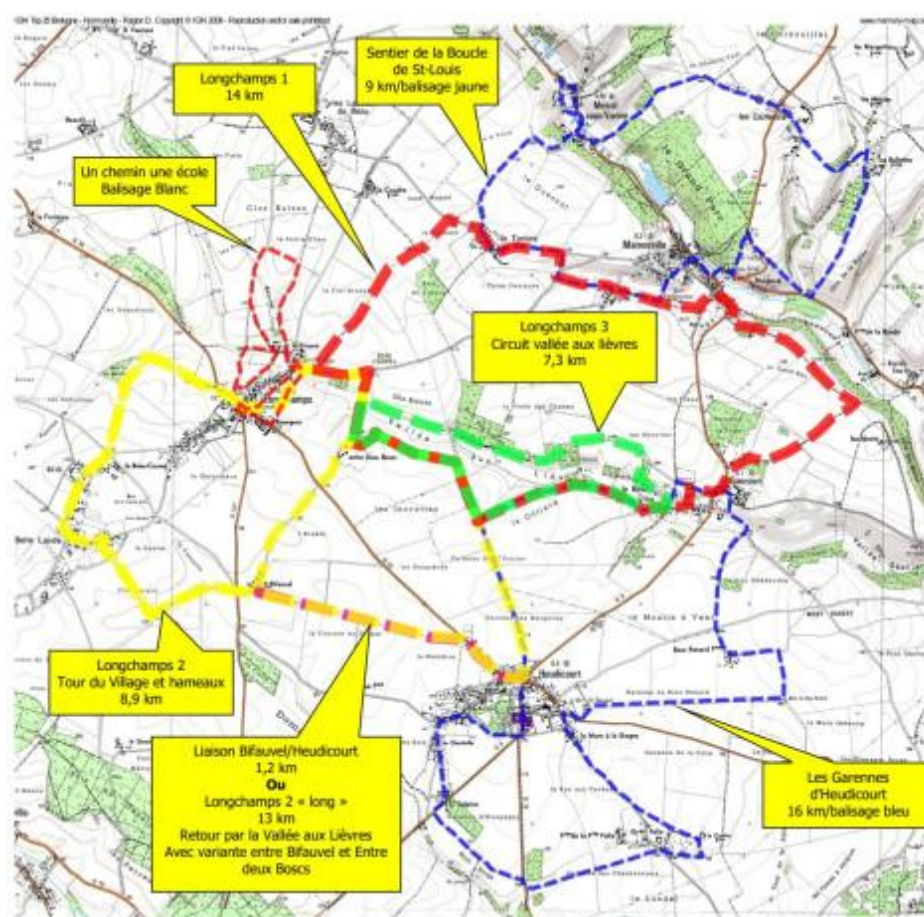
Nouveauté.... Les premiers aménagements des chemins

Dans la continuité du projet « Un Chemin, une école » qui a permis aux élèves d'élaborer, en partenariat avec la fédération française de randonnée, un circuit dans le village... nous avons souhaité développer le nombre de circuits potentiellement intéressants sur la commune.

Après plusieurs réunions avec nos partenaires, nous avons inscrit ces chemins au « Plan Départemental des Itinéraires et Chemins de Promenades et de Randonnée » du Département.

Actuellement, différents circuits sont en cours d'élaboration, sous la houlette et l'expertise de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Nous vous présentons les itinéraires ciblés et en voici le projet:



Longchamps
Projet de circuits de randonnée

Plan d'ensemble
avec connection avec les circuits existants
08-04-2018

Différentes idées sont à l'étude, comme par exemple l'installation d'un parcours Fitness au Bifauvel, des bancs sur certains lieux, des panneaux d'informations sur l'histoire autour du château, présentations des monuments... Depuis le mois de juin, une consultation citoyenne est ouverte aux habitants en mairie, en salle du conseil et sur notre blog. Nous attendons **VOS REMARQUES, AVIS ET IDÉES..** N'hésitez pas à apporter votre contribution.

ACTION PUBLIQUE : BUDGET 2018, investir sans augmenter les impôts

Cette année encore, la commune poursuit ses efforts de bonne gestion. Le budget 2018 est construit autour des objectifs de la non augmentation des taux d'imposition, de la maîtrise des dépenses courantes et d'un programme d'investissements soutenus.

Quelques chiffres marquants :

- 0% d'augmentation des taux d'imposition.
- 50% d'investissement supplémentaire, soit 72 404€.
- 5 100€ aux associations et partenaires.

Le budget 2018 s'établit à 512 527€.

Limitation des dépenses de fonctionnement à 38% conformément aux engagements pris lors de notre élection.

Le budget dégage une épargne brute importante. La capacité de désendettement est inférieure à **8 ans** conformément aux décisions du Gouvernement.

Interview du Maire, Nicolas LAINE.

Monsieur le maire précise les effets de la suppression de la taxe d'habitation, décidée par le Gouvernement.

Comment va se dérouler la suppression de la taxe d'habitation ?

Elle se fera sur trois ans : l'impôt restant à charge sera diminué de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020.

Elle prendra la forme d'un dégrèvement pris en charge par l'État. Ce dégrèvement sera calculé sur la base des taux et abattements existants en 2017.

Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?

Les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 27 000 € pour la première part, 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes (soit 4 300 € de revenu fiscal de référence pour un couple) et 6 000 € pour les demi-parts suivantes bénéficieront de la mesure. Ainsi, le choix de Longchamps de ne pas augmenter le taux de taxe d'habitation, ni de supprimer les abattements mis en place pour 2017, garantit aux contribuables Longichampains d'être bénéficiaires de l'intégralité des effets de la réforme.

Ce sera un manque à gagner pour la collectivité ?

Le président de la République a rappelé que la réforme « n'enlèvera aucun centime aux collectivités », et que celles-ci « seront intégralement compensées ». La commune suivra avec attention ce dispositif ainsi que le maintien dans l'avenir d'un mécanisme de dégrèvement et non de compensation (qui ne serait que partielle pour la commune).

ENTRE NOUS

ENFANCE – ALSH des « Plan Mercredi »...

Cette année, suite à l'expérimentation du « Plan Mercredi », sur notre SIVOS Morgny-Longchamps et au regard de la qualité portée par les équipes d'animation aux activités proposées aux enfants, le Gouvernement a souhaité étendre une convention sur les sites accueillant des accueils les mercredis dès septembre, que sont Morgny-Longchamps, Etrépagney et Thil en Vexin.

Attention, parents d'enfants âgés de 3 à 11 ans, inscrivez vos enfants sur notre site de Morgny-Longchamps, pour que ce site reste ouvert. L'inscription s'effectue auprès de la Communauté de communes qui en a la compétence dès la rentrée. En tant qu' élu, nous nous sommes battus pour cette ouverture pour offrir des modes de garde supplémentaire et de qualité. Parents, à vous d'inscrire vos enfants, sinon, les enfants pourraient être dispatchés sur d'autres sites. Nous comptons sur vous !

JEUNESSE

Dans les locaux de la Ludomédiathèque, un espace intitulé « Adoteck » permet l'accueil et l'encadrement des jeunes sur des temps de loisirs. Diverses activités leur sont également proposées. Les jeunes y trouveront l'environnement favorable à la réalisation de leur centre d'intérêt : divertissement, jeux, lecture, musique, vidéo.....

Parents, allez leur faire visiter les locaux. Ils sont de grande qualité.

Vivre en société

Centre socioculturel : inscriptions....

93 Rue de la mairie – Longchamps / Tél : Marie Braquehays, Présidente.

Pour pouvoir participer aux activités du Centre socioculturel, il est nécessaire de remplir la fiche d'inscription. Rapprochez vous de la Présidente.

CINÉMA

Nous sommes fiers du partenariat que nous développons avec l'association Ciné Rural 60. La fermeture annuelle étant programmée l'été, nous rappelons que la programmation reprendra dès la rentrée.

Les dates de la majorité des séances sont prévues à l'avance dans un planning annuel. La programmation sera visible sur le blog communal.

Allez vous renseigner !



LES MOMENTS FORTS DE 2018.

« Restauration – Rénovation » de l'Eglise Saint Martin.

L'église fait partie des éléments indissociables de notre patrimoine communal. A Longchamps, nous souhaitons mettre en valeur cet édifice. Nous y sommes.

Notre opération va débuter cet été 2018. En effet, nous avons programmé les premiers travaux fin août, juste avant notre belle Fête de la Moisson. Vous découvrirez alors la rénovation des fonts baptismaux. Par la suite, à partir d'octobre, les travaux intérieurs concernant le transept commenceront et la maçonnerie extérieure sera engagée.

Le reste de la programmation se réalisera sur le premier semestre 2019.

La souscription reste ouverte durant la période des travaux. Nous remercions les donateurs à ce jour, qui ont pu nous permettre de récolter 6 100€.

EVENEMENT COMMUNAL DE LA RENTREE Notre 13^{ème} Fête de la Moisson : dimanche 2 septembre

Notre Fête de la moisson s'invite le premier week-end de septembre.

« La moisson, c'est tout un symbole, précise Nicolas LAINE, Maire de Longchamps. C'est le fruit d'une année de labeur. Elle marque aussi la fin de l'été et le début d'un nouveau cycle. » A Longchamps, cet événement permet une valorisation de la Ruralité.

« Il faut savoir qu'à une époque, les citadins venaient à la campagne pour aider aux champs. C'était un moment d'entraide et de partage où tout le monde travaillait d'égal à égal avant de se retrouver autour d'un dîner convivial », raconte-t-il. C'est dans cet esprit que les élus, les associations et les partenaires tentent de faire transparaître lors de la Fête de la moisson.

Ce dimanche 2 septembre, une vingtaine de vieilles mécaniques vont commencer à s'exposer dans les rues du village. « Ce sont des tracteurs qui ont marqué leur époque. Les plus vieux datent des années 1940 comme un Mac Cormick d'après-guerre », lâche-t-il.

Dimanche, la messe organisée par la paroisse d'Etrépany dès 11 heures sonnera le début d'une journée d'animations. Venez découvrir le marché du terroir et ses belles nouveautés, des artisans seront présents, des animations et des jeux sportifs seront également présents par la Fédération du Sport en Milieu Rural, des expositions d'oiseaux, des démonstrations de danse irlandaises, un club de Whisky sera présent....dans une ambiance conviviale, vous pourrez vous restaurer sur place. Le programme est disponible sur notre blog.

Le recensement 2019 est-il obligatoire ?

Est-il obligatoire de répondre à un questionnaire de recensement ? Quels sont les risques si on refuse ?

Le recensement de la population française par l'Insee aura lieu en début d'année 2019, y compris dans notre commune. Pour rappel, ces documents envoyés vous demanderont notamment de renseigner les âges, les niveaux d'étude ou le degré de confort des logements. Si ces questionnaires de recensement peuvent parfois déranger certains habitants ayant le sentiment d'être « fichés », la législation leur impose néanmoins d'y répondre.

Loi et obligations.

L'article 3 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques prévoit que les personnes questionnées sont tenues de répondre aux enquêtes statistiques déclarées obligatoires par l'administration. Le recensement de la population organisé par l'Insee fait parti de ces enquêtes obligatoires. La loi précise néanmoins que les renseignements fournis par les personnes recensées sont protégés par des règles de confidentialité. Les statistiques collectées sont anonymes et les personnes qui y ont accès sont tenues au **secret professionnel**.

La loi mentionne en outre que les réponses transmises doivent être renseignées avec exactitude.

Dates limites et délais.

La législation impose également aux déclarants de répondre dans certains délais. Pour le recensement ayant lieu en cette année 2019, sur la commune, le recensement de la population commencera vers la mi-janvier et durera 1 mois ; le passage d'agents recenseurs sera annoncé par courrier quelques jours avant leur venue. Sur la commune, notre référent communal est Madame RETROU Aurélie. Les agents recenseurs sont au nombre de 2, en les personnes de Mesdames RAMPAZZI Karine et BALDOLLI Brigitte. Merci de leur réserver un accueil de qualité et une écoute active.

A quoi, ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que nos petits ou nos grands projets, qui **vous concernent** peuvent être pensés et réalisés.

Comment ?

Le recensement définit les moyens de fonctionnement des communes. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget de notre commune : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir notre politique locale : prévoir des équipements, des animations, des aménagements...alors on compte sur vous ...

Vie associative, services aux associations et bénévolat

Le tissu associatif communal compte parmi les plus dynamiques. La commune de Longchamps encourage cette vitalité et s'inscrit comme un véritable partenaire au service des associations, de leurs besoins et de leurs bénévoles.

Services des associations.

Consciente du rôle des associations communales, Longchamps a souhaité mettre en place des actions de soutien et d'accompagnement à la vie associative (conseils méthodologiques, montage de projets) en créant **un appui** qui lui est dédié et afin de promouvoir le bénévolat.

Ainsi, cet appui vous propose un accueil individualisé et personnalisé dans les locaux de la mairie, sur rendez-vous, avec Monsieur le Maire et Madame RETROU Aurélie.

Soutenir et accompagner les associations

La commune de Longchamps soutient la vie associative en accompagnant les différentes associations dans des domaines variés comme l'accès à l'information, la formation ou encore l'aide aux projets. Elle a ainsi pour objectif de mieux connaître le tissu associatif, de favoriser et faciliter les relations avec les associations et d'apporter aux associations des outils pour leur gestion et la réalisation de leur projet.

Les Cafés des Assos.

Le Café des Assos permettra aux associations de se rencontrer et d'échanger sur une thématique précise. Ces temps d'échanges, ciblés à partir du besoin et des attentes des dirigeants associatifs et animés par un expert, se dérouleront autour d'un petit déjeuner en matinée ou d'un cocktail en soirée.

Les premiers Café des Assos auront lieu à partir d'octobre 2018. Ce projet est en partenariat avec l'association départementale Profession Sport Loisir de l'Eure et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure.

Renforcer et mieux soutenir le bénévolat !

Véritable moteur du lien social, les associations communales participent au dynamisme local, valorisent notre village et apportent des réponses dans des domaines riches et variés. Néanmoins, la commune de Longchamps souhaite apporter son soutien aux associations en favorisant la rencontre entre les bénévoles et les associations et en soutenant et valorisant les bénévoles dans leurs actions.

Pour cela, la commune attribue une médaille communale de l'engagement tous les 3 ans. Lors de la prochaine Fête de la Moisson, des bénévoles seront mis à l'honneur.

Bénévolat

Le bénévolat attire des hommes et des femmes qui s'investissent au service d'une cause tout en conciliant intérêt personnel et intérêt collectif.

Pourtant, les associations rencontrent parfois des difficultés à attirer et à fidéliser des bénévoles pour mener leurs actions (non renouvellement des bénévoles démissionnaires, crise des vocations, crainte des responsabilités...).

Notre « **appui** » vous aide dans votre recherche de bénévoles.

Vous souhaitez participer à la vie de votre village et vous engager dans une action bénévole, notre « **appui** » vous aide à rencontrer des associations au travers de différentes actions.

Vous souhaitez devenir bénévole ? Faites vous connaître auprès de la mairie.

Sinon, le Centre Communal d'Action Sociale appelle des retraités à s'investir dans le bénévolat pour partager leurs connaissances en donnant un peu de leur temps libre.

Pour plus d'infos :

Mairie de Longchamps

93 rue de la mairie

27 150 LONGCHAMPS

Tél : 02 32 55 02 08

Permanences :

La mairie est ouverte les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 20h.

Coordonnées de nos associations.

Nos associations, chaque année, organisent **40** manifestations. Nous ne pouvons pas toutes les citer. Les dirigeants savent à quel point ces associations sont indispensables à la vie de notre village. Nous les en remercions encore.

Vous recherchez les coordonnées de nos associations, rendez-nous visite sur le blog communal (mairiedelongchamps.wordpress.com), et vous les trouverez. Les associations de la commune sont les suivantes par ordre alphabétique :

Le carrefour de l'amitié « Heudicourt-Longchamps », le Centre socioculturel, le Club de « gym volontaire seniors », le Comité des fêtes, et les « Papilles de Longchamps ». L'association Soley Sucré d'Etrépagny complète cette offre car elle est présente sur la commune tous les mercredis soirs avec leurs ateliers et organise des manifestations (réveillon de fin d'année, fête de la musique).

LONGCHAMPS, « Village connecté »

« Internet - Village numérique –RGPD »

Les points d'accès Internet gratuits, les cours au multimédia et les grands axes du Projet Numérique Local. Internet en Wifi gratuit pour la liberté, formation multimédia ou projets numériques du territoire, la commune veut faire de la fracture numérique un incident du passé.

Les communications mobiles.

Les réseaux de téléphonie mobile sont extrêmement importants dans une commune à partir du moment où l'on veut se développer.

Consciente des avantages considérables de ces nouvelles technologies dont l'importance est grande pour notre développement économique et qui apportent de nouveaux services utiles à la population, **la commune de Longchamps a œuvré avec Orange pour posséder une couverture 4G.**

Le déploiement de la Fibre sur la commune.

Ainsi, le Syndicat Eure Normandie Numérique s'est engagé à apporter la Fibre jusqu'à l'abonné à Longchamps pour le second semestre 2019. Les débits seront compris entre 8 et 100Mbit/s. Ainsi, l'ensemble de la commune et ses hameaux sera couvert à hauteur de 100% en très haut débit.

Ce nouveau réseau à part entière, indépendant du réseau téléphonique et du câble, garantit l'Internet à très haut débit, tout en permettant de nouveaux usages en simultané au sein d'un même foyer : jeux en réseau, domotique, multi-TV HD, partage de fichiers, lecture de vidéos, etc.

S'initier au multimédia dans un Espace Public Numérique.

Les EPN mettent en œuvre des programmes de sensibilisation, d'initiation et de formation au multimédia à partir de contenus culturels, éducatifs et artistiques. A Longchamps, nous allons accompagner l'atelier informatique du centre socioculturel afin qu'il puisse être labellisé par la Région.

Ainsi, par les actions et les programmes de sensibilisation, d'initiation et de formation au multimédia proposés, nous contribuerons tous ensemble à la réduction de la " fracture numérique ".

Le Blog communal & la page FB.

La commission « Culture & Communication » de la commune s'est vue valider par l'équipe municipale le fait de rendre la communication de la commune plus attrayante, afin que les habitants puissent y retrouver les informations utiles. A ce jour, nous pouvons noter que le blog est devenu un bon moyen de communication (**10 visites/jour**). Il est validé aussi l'ajout du planning de la salle des fêtes et les documents utiles à télécharger, ainsi que la liste du matériel des associations.

Depuis une page FB a été créée. Aujourd'hui, elle compte **162 membres.**

« Le Règlement Général sur la Protection de la Donnée »

Les droits de chaque citoyen.

Il est important que chaque opérateur, chaque personne saisissant des données garde en tête ces droits. Cela est un premier pas vers un changement de certaines de nos pratiques courantes.

NB : Le RGPD apporte des obligations sur la protection des données des enfants moins de 16 ans.

DROIT A L'OUBLI – DROIT AU DEREFERENCEMENT

Cela impacte notre façon d'archiver les données. On parle d'archives courantes, intermédiaires (au delà du paiement, pour un contentieux), et définitives (comment je prouve la destruction).

Je ne conserve pas de données au delà de la finalité (sauf obligation légale), donc je détruis ces données. Par exemple, si la personne n'est plus concernée par le traitement (il quitte la commune par exemple), il faut détruire (l'enlever des fichiers).

DROIT A L'EFFACEMENT

Chaque citoyen peut demander à être effacé des fichiers informatiques sans devoir se justifier au préalable.

Limites de ce droit : obligation légale de conserver - intérêt public - liberté expression - recherche scient - défense des droits

A moins d'une raison bien définie et précise (conforme aux limites de ce droit) de conserver des données, vous devez les détruire si la personne le demande, même si cela peut vous sembler perturber votre fonctionnement.

DROIT A LA TRANSPARENCE

Chaque citoyen doit être clairement informé que vous traitez des informations le concernant. Il faut avoir un langage concis, facile à comprendre, et accessible pour chaque citoyen pour qui nous traitons des données.

Cela implique des mentions obligatoires (concernant leurs droits relatifs à ce RGPD) sur les documents mis à disposition des citoyens. Par exemple, il existe déjà ces mentions sur les formulaires à remplir en ligne, par internet.

DROIT A L'INFORMATION - DROIT A L'ACCES AUX DONNEES - RECTIFICATION DES DONNEES

Le consentement de chacun doit être demandé. Le citoyen doit y répondre par un acte positif et clair.

Il faut donc bien rajouter des mentions pour toute demande d'informations personnelles, même si ces informations vous semblent logiques et indispensables. Par exemple, pour une fiche d'inscription à la cantine, il est logique de demander le nom, la classe de l'enfant. Il faut ajouter sur la fiche les droits que nous citons ici, que les parents devront signer.

DROIT A LA PORTABILITE DES DONNES

Chaque citoyen peut demander la récupération de ses données. De la même manière, un agent peut récupérer ses données personnelles lors du départ de la collectivité (entretiens individuels, états d'avancement, copie carte identité, carte grise, livret de famille, tout ce qui concerne la RH (dans les limites de disposition d'archivage prévu par la loi).

Désigner un délégué à protection des données (DPD)

Suite à la RGPD, nous avons dû nous mettre en conformité avec le règlement. Pour ce faire, nous avons dû désigner un DPD.

Tout d'abord, le RGPD reconnaît un responsable de traitement de la donnée. Il est le responsable pénal des données personnelles traitées par un organisme.

Pour les communes, le responsable est le maire. Il a un rôle à jouer, tout comme les sous-traitants.

Le Délégué à la Protection des Données « DPD » ou DPO (data protection officer, en anglais), lui, est pourvu de missions spécifiques.

Nous utiliserons donc le terme Français de « DPD » pour désigner ce délégué.

Sa désignation est obligatoire pour les communes (art.37 du RGPD).

Attention au conflit d'intérêt : Ce ne peut être le maire (qui est le responsable des traitements), ni le (ou la) secrétaire de Mairie, qui saisit et traite trop de données personnelles.

Pour ce faire, lors du dernier conseil municipal, nous avons désigné **Madame RETROU Aurélie**, notre community manager, comme étant notre DPD.

DIAGNOSTIC

En parallèle, nous faisons un diagnostic de notre matériel informatique en lien avec notre prestataire informatique pour vérifier la sécurité de notre matériel.

Nous avons enclenché avec nos différents prestataires l'ajout de clause RGPD dans chacun de nos contrats.

Pour terminer, nous avons commandé un audit sur le nombre de données que nous traitons, stockons, archivons, détruisons pour vérifier le respect du processus que la Loi demande et ensuite enclencher les mesures correctives nécessaires.

Ce travail est fait en relation avec l'Association pour le Développement et l'Innovation numériques des Collectivités de l'Oise (ADICO), située à Beauvais.

En 2018 : « Les semaines artistiques » de Longchamps.

950 spectateurs pour la 3^{ème} édition

Les Semaines artistiques de Longchamps sont nées en 2016 de la volonté municipale de créer un événement culturel important, et de promouvoir le théâtre, des concerts, des spectacles de danse, des chorales...

Parce que Longchamps possède une histoire importante dans l'Histoire de France, et parce Longchamps, c'est aussi – et avant tout – un village débordant de vie, regorgeant de richesses et de personnes souhaitant s'investir et une population appréciant la Culture, qu' il est paru naturel aux élus de conforter une programmation culturelle trépidante et mettant en valeur les talents et les richesses locales.

La projection de films vient compléter cette offre importante pour un village de notre taille.

Ces semaines artistiques avec l'idée que l'art trouverait naturellement des intérêts communs avec les habitants, organisées de mi-février à fin-juin, ont accueilli **950 visiteurs**.

Théâtre, musique, danse, rencontres d'artistes, sorties culturelles..., tous les arts ont été mis au service des amateurs.

Nicolas LAINE, maire de la commune, se réjouissait de cette réussite, car pour lui, « **il est important que la culture soit de proximité, pour faire vibrer, pour mieux faire s'émerveiller les spectateurs avec la conviction que ces moments doivent se partager avec le plus grand nombre** ».

Des sorties culturelles essaient aussi de répondre aux attentes des publics, car il est important d'aller découvrir la Culture dans des équipements prévus pour cela.

Merci à tous nos partenaires que sont : la compagnie du silence, le collègue d'Etrépany, le studio de danse Vincent Flament, l'association Ciné Rural 60, **Vive la prochaine édition !**



NOS ARTISANS / NOS ENTREPRISES.

Vous avez besoin d'une intervention ? Nos artisans sont à votre service :

MOULIN David,
Ravalement par projection, isolation par l'extérieur, sur neuf et
rénovation : 06.08.48.45.46

MOREL Didier,
Travaux d'isolation : 02.32.55.29.90 / 06.15.65.54.35

LEGROS Dominique,
Menuiserie : 02.32.55.53.19 / 02.32.55.77.66 (Fax) / 09.62.11.15.40

SIBBILLE Joel,
Maçonnerie : 02.32.55.01.26

HUYGHE Rénov',
Couverture : 02.76.79.91.29 / 06.21.35.65.60

Entreprise RIOU,
Bâtiment : 02.32.27.41.99 / 06.28.28.14.59

THIBERT,
Vidangeur de fosses septiques, Travaux d'extérieur : 02.32.55.97.19 /
06.69.35.16.20

TOP Fuel 27,
Réparation de moto, scooters et automobiles : 02.32.55.51.87

DEBUR Bernadette,
Station Service, Livraison Fuel : 02.32.55.50.45

DESCHAMPS Romuald,
Dépannage informatique : 06.40.37.21.26

DUVAL David, A l'Eure de l'Espace Fleuri,
Elagage, espace vert et jardin : 06.25.06.11.88

ROULAND Damien,
Electricité Générale : 02.32.15.97.00 / 06.71.09.40.00

Citoyenneté et civisme

Rappel de quelques règles à respecter afin d'entretenir, outre son jardin, un bon voisinage....

Taille des haies

Si la distance qui sépare les plantations de la limite séparatrice de la parcelle est inférieure à 2 mètres, la hauteur des plantations ne doit pas dépasser 2 mètres.

La distance se compte à partir du cœur des arbustes. Ceci est valable aussi pour les haies qui donnent sur le domaine public.

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des autres, peut contraindre son voisin à les couper.

Elagage

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, les câbles électriques ou téléphoniques ainsi que les panneaux de signalisation.

Usage des tondeuses et outils

L'utilisation des tondeuses est strictement interdite le dimanche et jours fériés.

Sont interdits de jour comme de nuit tous bruits susceptibles de troubler la tranquillité des habitants. L'usage des outils de jardinage et bricolage pouvant gêner le voisinage, est réglementé. Ils peuvent être utilisés du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Les troubles nocturnes sont passibles d'une amende contraventionnelle.

Emissions de fumées

Tout brûlage, sur le domaine public et les propriétés privées, est rigoureusement interdit ([venez consulter le document en mairie](#)).

Le bois résultant d'élagage et autres matériaux naturels devront faire l'objet d'un traitement à domicile (broyage et compostage) ou bien il doit être déposé en déchetterie.

Entretenir son pas de porte

Le nettoyage des rues et des caniveaux est assuré par notre agent communal mais conformément au règlement municipal, il est demandé à chaque habitant d'apporter son concours au maintien de la propreté devant son habitation en tondant les abords et en participant au nettoyage des bordures.

Citoyenneté et civisme

Collecte des Déchets

Les **ordures ménagères** sont collectées en porte à porte le vendredi ainsi que les sacs de tri sélectif (ces sacs sont mis gratuitement à disposition en mairie).

Un conteneur de **collecte de verre** est à votre disposition sur le parking de la mairie.

Pour tous les autres déchets, vous devez les emmener à **la déchetterie d'Etrépagny**. Ce service est gratuit pour les particuliers habitants la Communauté de communes.

Les déchets acceptés sont les déchets verts, encombrants, gravats, métaux, bois, carton, journaux et revues, verre, électroménagers, écrans, lampes, piles et accumulateurs, déchets dangereux des ménages, batteries, huiles de vidange, cartouches d'encre.

La déchetterie d'Etrépagny

ZI de la Porte Rouge

27 150 ETREPAGNY

Tél : 02.32.15.89.82

Hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

- Lundi de 13h30 à 16h45
- Mercredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45
- Vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45
- Samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Eté : du 1^{er} avril au 30 septembre

- Lundi de 13h30 à 17h45
- Mercredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45
- Vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45
- Samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Notre Marché du Terroir : accueil chaleureux et convivialité.

Sous l'impulsion de l'association « Les papilles de Longchamps » et de la municipalité, un marché du terroir mensuel s'organise tous les premiers samedis du mois à la salle des fêtes de Longchamps. Ce marché de producteurs locaux permet d'encourager l'économie locale, de créer du lien entre producteurs et consommateurs, de favoriser la qualité alimentaire et de soutenir des producteurs qui ont fait le choix d'une agriculture de qualité.

La particularité de ce marché réside dans le fait que les consommateurs peuvent commander leurs produits en amont via le blog de la commune : <https://mairiedelongchamps.wordpress.com>.

Le jour du marché, ils réceptionneront leur commande alors préparée par l'association « Les Papilles de Longchamps » qui aura fait le lien avec les producteurs.

Les producteurs associés s'engagent à être présents sur certaines dates de marché afin de mieux présenter leurs produits et assurer le lien avec le consommateur. Parmi les producteurs engagés, vous pourrez déguster Les volailles de Mme et M DECHOUY (sur commande), Les escargots de Mme et M VIEREN (sur commande), Le jus de pomme de Mme BELHOSTE-DUGAS, **Les légumes de saison** de Mme et M KOLENO (sur commande), Les pains et viennoiseries de Mme et M VILLETTE, **La charcuterie en salaison** et les fromages de M MERCIER, Le miel et **ses dérivés** des « RUCHERS DE GRODE », Les confitures de « LES DELICES DE MIMINE », Les vins et champagnes **biologiques** de chez NEGOCYAN, Les pâtés de « LA FERME DU CYGNE » La Vieille Lyre, Les Meringues **aux divers parfums** de Mme et M LABASQUE, Les Bières artisanales 100% Ch'Ti de VIRGINIE, La Rôtisserie et plats cuisinés de Coralie MENDES DE VALE, et en Nouveauté : La cuisine Réunionnaise "Aux saveurs de la Réunion" de M Bruno Agenor, Les thés-tisanes et infusions Bio "MATH'THES" de M Mathieu MAUMENE, Les Pains de savon de Provence de M Denis GIROT.

Ces producteurs et ces artisans vous font découvrir et apprécier les produits de leur terroir, issus de leur savoir-faire.

A ce jour, notre Marché compte **46 clients**.

Pour rappel :

Les horaires sont de 17h à 20h.

Les activités scolaires et périscolaires

Nos écoles

Le SIVOS de Morgny – Longchamps possède la compétence scolaire et accueille les enfants d'âge maternel à Morgny, et les enfants d'âge primaire à Longchamps.

Dès le 1 septembre 2018, les horaires sont les suivants :

A Morgny :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

A Longchamps :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h50 – 11h50 / 13h20 – 16h20

L'accueil périscolaire.

L'accueil périscolaire est situé dans les locaux de l'école de Morgny et les horaires sont :

Le matin (Lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 7h à 8h45

- Les enfants scolarisés à Longchamps seront accompagnés au car à 8h05

Le soir (Lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 16h30 à 18h30

- Les élèves de Longchamps descendront du car à l'école de Morgny

Les frais d'inscription annuels sont toujours appliqués et sont de :

- 15€ pour un enfant
- 25€ pour 2 enfants
- 30€ pour 3 enfants de la même famille

Les inscriptions se font auprès de Madame BEN BARECK Alexandra, joignable par mail sur l'adresse suivante

sivosmorgnylongchamps@orange.fr

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial.

Renseignements pratiques

La mairie :

Les permanences administratives sont ouvertes :

- les mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 20h.

Coordonnées :

Tél : 02 32 27 02 08

Mail : mairie.longchamps@wanadoo.fr



